BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 452

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

800 547 218 RCS Saint Etienne.
IP3 CONCEPT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 18, Allée Henry Purcell, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Opposition article L236-14 du code de commerce.
Commentaires : Par acte SSP à ST ETIENNE (42) du 03-06-2020, la SAS IP3 CONCEPT - Capital : 100 000 € - Siège social : 18 Rue Henry Purcell 42000 ST ETIENNE (800 547 218 RCS ST-ETIENNE) et la SAS IP3 RENT - Capital : 5 000 € - Siège social : 18 Rue Henry Purcell 42000 ST ETIENNE (800 529 125 RCS ST-ETIENNE), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société IP3 RENT par la société IP3 CONCEPT. La société IP3 RENT ferait apport à la société IP3 CONCEPT de la totalité de son actif, soit 22 848 €, à charge de la totalité de son passif, soit 20 147 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 701 €. En rémunération de cet apport net, 250 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société IP3 CONCEPT à titre d'augmentation de son capital social de 250 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 2 451 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société IP3 CONCEPT pour 20 actions de la société IP3 RENT. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés et aux accords des banques si nécessaire. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01-01-2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société IP3 RENT depuis le 01-01-2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par IP3 CONCEPT. La société IP3 RENT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ST ETIENNE au nom des deux sociétés le 04-06-2020..